

COMMUNE DE DIONS

MAIRIE DE DIONS
MONSIEUR LE MAIRE
PLACE DE LA MAIRIE
30190 DIONS

RÈGLEMENT DE LA CONSULTATION

MARCHÉ PUBLIC DE MAITRISE D'ŒUVRE

**Marché de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement
de deux bâtiments communaux**

Date et heure limites de réception des offres :

AOUT 2017

1 - Objet et étendue de la consultation

1.1 - Objet

La présente consultation concerne : **Marché de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement de deux bâtiments communaux à DIONS**

Lieu d'exécution : 30190 DIONS

1.2 - Mode de passation

La présente procédure adaptée est soumise aux dispositions de l'article 42-2° de l'ordonnance 2015-899 du 23 juillet 2015 et des articles 27 du décret 2016-360 du 26 mars 2016.

Pour mener à bien ce projet, la maîtrise d'ouvrage souhaite confier une mission de maîtrise d'œuvre dites de base conformément à la loi MOP, avec les missions complémentaires SYNTHÈSE , Descriptif Estimatif Détaillé (DQE) avec les DPGF par lots, ainsi que l'OPC, à un groupement ayant les compétences et qualifications en architecture, en urbanisme, en structure, en économie de la construction et en Organisation et Pilotage de Chantier. Les concurrents retenus pour cette consultation pourront se présenter sous la forme d'un prestataire unique ou d'un groupement Le pouvoir adjudicateur ne souhaite imposer aucune forme de groupement à l'attributaire du marché.

Contenu des missions confiées au maître d'œuvre :

Mission de base comprenant :

ESQ Etudes d'esquisse

APS Avant-projet Sommaire

APD Avant-projet détaillé

PRO Etudes de projet

VISA Visa des études d'exécution réalisées par les entreprises

ACT Assistance apporté au maître d'ouvrage pour la passation des contrats de travaux

DET Direction de l'exécution du contrat de travaux

AOR Assistance apportée au maître d'ouvrage lors de l'opération de réception

Missions complémentaires :

SYNTHÈSE Etudes de synthèse des plans d'exécution permettent la réalisation des travaux

DQE Descriptif Quantitatifs Estimatif

OPC Ordonnancement, coordination et pilotage du chantier

1.3 - Type et forme de contrat

Il s'agit d'un marché ordinaire.

1.4 - Décomposition de la consultation

Il n'est pas prévu de décomposition en tranches ou en lots. Nomenclature communautaire Classification CPV (vocabulaire commun pour les marchés publics) :

71000000-8 : Services d'architecture, services de construction, services d'ingénierie et services d'inspection

Article 2 : Conditions de la consultation

2.1 - Durée du marché - Délais d'exécution

Les délais d'exécution des prestations sont laissés à l'initiative du candidat qui devra les préciser à l'acte d'engagement.

2.2 - Variantes et Prestations supplémentaires ou alternatives

2.2.1 – Variantes

Sans objet.

2.2.2 - Prestations supplémentaires ou alternatives

Sans objet.

2.3 - Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est fixé à 120 jours à compter de la date limite de réception des offres.

2.4 - Mode de règlement du marché et modalités de financement

Les sommes dues au(x) titulaire(s) du marché, seront payées dans un délai global de 30 jours à compter de la date de réception des factures ou des demandes de paiement équivalentes.

2.5 – Conditions particulières d'exécution

Cette consultation ne comporte aucune des conditions particulières d'exécution visées par l'article 38 de l'ordonnance 2015-899.

Aucune prestation n'est réservée au profit d'entreprises ou d'établissements visés par les articles 13 et 14 du Décret 2016-360 du 25 mars 2016.

3 - Les intervenants

3.1 - Contrôle technique

Le maître d'œuvre retenu devra assister le maître d'ouvrage dans la consultation et la désignation du contrôleur technique.

3.2 - Sécurité et protection de la santé des travailleurs

Le maître d'œuvre retenu devra assister le maître d'ouvrage dans la consultation et la désignation de l'organisme en charge de la sécurité et de la protection de la santé des travailleurs

4 - Contenu du dossier de consultation

Le dossier de consultation des entreprises (DCE) contient les pièces suivantes :

- Le règlement de la consultation (RC)
- L'acte d'engagement (AE) et ses annexes
- Le cahier des clauses administratives particulières (CCAP)
- Le programme technique et ses annexes

Il est remis gratuitement à chaque candidat.

5 – Obtention du dossier de consultation. Présentation des candidatures et des offres

Pour obtenir le dossier de consultation, les candidats doivent en faire la demande par courrier électronique à l'adresse suivante :

Courriel : mairiedions@wanadoo.fr

Il sera alors transmis lien pour téléchargement gratuit du Dossier de Consultation.

Les offres des candidats seront entièrement rédigées en langue française et exprimées en EURO.

Si les offres des candidats sont rédigées dans une autre langue, elles doivent être accompagnées d'une traduction en français, certifiée conforme à l'original par un traducteur assermenté ; cette traduction doit concerner l'ensemble des documents remis dans l'offre.

5.1 - Documents à produire

Chaque candidat aura à produire un dossier complet comprenant les pièces suivantes :

Pièces de la candidature telles que prévues aux articles 48 et 49 du Décret n°2016-360 du 25 mars 2016:

Renseignements concernant la situation juridique de l'entreprise :

Libellés
Déclaration sur l'honneur pour justifier que le candidat n'entre dans aucun des cas d'interdiction de soumissionner
Copie du ou des jugements prononcés, si le candidat est en redressement
Renseignements sur le respect de l'obligation d'emploi mentionnée aux articles L. 5212-1 à L. 5212-11 du Code du travail

Renseignements concernant la capacité économique et financière de l'entreprise :

Libellés
Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les travaux objet du contrat, réalisés au cours des trois derniers exercices disponibles
Attestation d'assurance pour les risques professionnels

Renseignements concernant les références professionnelles et la capacité technique de l'entreprise :

Libellés
Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années
Liste des prestations exécutées au cours des trois dernières années.
Déclaration indiquant l'outillage, le matériel et l'équipement technique dont le candidat dispose pour la réalisation de contrats de même nature

Pour présenter leur candidature, les candidats peuvent utiliser les formulaires DC1 (lettre de candidature) et DC2 (déclaration du candidat). Ces documents sont disponibles gratuitement sur le site www.economie.gouv.fr.

Pour justifier des capacités professionnelles, techniques et financières d'autres opérateurs économiques sur lesquels il s'appuie pour présenter sa candidature, le candidat produit les mêmes documents concernant cet opérateur économique que ceux qui lui sont exigés par le pouvoir adjudicateur. En outre, pour justifier qu'il dispose des capacités de cet opérateur économique pour l'exécution des prestations, le candidat produit un engagement écrit de l'opérateur économique.

Pièces de l'offre :

Libellés
L'acte d'engagement (AE) et ses annexes
Le cahier des clauses administratives particulières (CCAP) signé et accepté sans réserve
Le programme technique signé et accepté sans réserve
Le mémoire technique

L'offre, qu'elle soit présentée par une seule entreprise ou par un groupement, devra indiquer tous les sous-traitants connus lors de son dépôt. Elle devra également indiquer les prestations dont la sous-traitance est envisagée, la dénomination et la qualité des sous-traitants.

6 - Conditions d'envoi ou de remise des plis

Les plis devront parvenir à destination avant la date et l'heure limites de réception des offres indiquées sur la page de garde du présent document.

6.1 - Transmission sous support papier

Les candidats transmettent leur offre sous pli cacheté portant les mentions :

Offre pour :

Marché de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement de deux bâtiments communaux à DIONS

NE PAS OUVRIR

DIONS Aménagement de deux bâtiments communaux

Ce pli doit contenir les pièces de la candidature et les pièces de l'offre définies au présent règlement de la consultation. Il devra être remis contre récépissé ou envoyé par pli recommandé avec avis de réception, à l'adresse suivante :

**MAIRIE DE DIONS
MONSIEUR LE MAIRE
PLACE DE LA MAIRIE
30190 DIONS**

Les plis qui seraient remis ou dont l'avis de réception serait délivré après la date et l'heure limites précitées ainsi que remis sous enveloppe non cachetée, ne seront pas retenus.

6.2 - Transmission électronique

Le marché étant inférieur à 90 000.00 euros hors taxe, conformément à la réglementation, le maître d'ouvrage fait le choix de ne pas recevoir les offres des candidats par voie électronique.

7 - Examen des candidatures et des offres

7.1 - Sélection des candidatures

Avant de procéder à l'examen des candidatures, s'il apparaît que des pièces du dossier de candidature sont manquantes ou incomplètes, le pouvoir adjudicateur peut décider de demander à tous les candidats concernés de produire ou compléter ces pièces dans un délai maximum de 10 jours. Les autres candidats, qui ont la possibilité de compléter leur candidature, en seront informés dans le même délai.

Critères de sélection des candidatures :

- Garanties et capacités techniques et financières
- Capacités professionnelles.

L'équipe de maîtrise d'œuvre proposée devra impérativement comporter à minima les compétences suivantes :

- architecte DPLG
- urbaniste
- ingénieur VRD
- ingénieur structure
- économiste de la construction

Ces compétences pourront être intégrées dans une seule et même entité.

Les candidatures conformes et recevables seront examinées, à partir des seuls renseignements et documents exigés dans le cadre de cette consultation, pour évaluer leur situation juridique ainsi que leurs capacités professionnelles, techniques et financières.

7.2 - projet de marché

Chaque candidat produira un projet de marché comprenant :

- L'acte d'engagement (A.E.) et ses annexes : à compléter, dater et signer par les représentants qualifiés des entreprises ayant vocation à être titulaire du marché

· Un mémoire technique détaillant :

- l'organisation de l'équipe de maîtrise d'œuvre, moyens humains affectés au projet en phase conception et en phase réalisation précisant le personnel d'encadrement dédié spécifiquement au projet
- le chiffre d'affaire et moyens globaux de l'équipe de maîtrise d'œuvre
- les références de projet de réhabilitation de bâtiments existants et d'intervention en site classés
- le planning détaillé conception et réalisation et les délais d'exécution de chaque élément de mission

Le dossier sera transmis au moyen d'un pli contenant les pièces de la candidature et de l'offre.

Analyse des candidatures et jugement des offres.

Les critères relatifs à la candidature sont, après avoir vérifié la capacité juridique du candidat:

Capacité économique et financière Référence professionnelle et capacité technique

Les critères intervenants pour le jugement des offres sont pondérés de la manière suivante :

<i>critères</i>	<i>pondérations</i>
Valeur technique	60%
Prix des prestations	40%

La valeur technique s'appréciera de la façon suivante :

- un mémoire technique comprenant notamment les points suivants :

- Organisation de l'équipe de maîtrise d'œuvre, moyens humains affectés au projet en phase conception et en phase réalisation précisant le personnel d'encadrement dédié spécifiquement au projet
- Chiffre d'affaire et moyens globaux
- les références de projet de réhabilitation de bâtiments existants et d'intervention en site classés
- le planning détaillé conception et réalisation et les délais d'exécution de chaque élément de mission

Le jugement des offres sera effectué dans le respect des principes fondamentaux de la commande publique et donnera lieu à un classement des offres.

Les critères retenus pour le jugement des offres sont pondérés de la manière suivante :

Critères et sous-critères	Pondération	Note
1-Valeur technique	60.0 %	

1.1- Organisation de l'équipe de maîtrise d'œuvre, moyens humains affectés au projet en phase conception et en phase réalisation précisant le personnel d'encadrement dédié spécifiquement au projet (5 points)	0,9	4,5
1.2-Chiffre d'affaire et moyens globaux (5 points)	0,2	1
1.3-Références de projet de réhabilitation de bâtiments existants et d'intervention en site classés	0,4	2
1.4- le planning détaillé conception et réalisation et les délais d'exécution de chaque élément de mission (5 points)	0,9	4,5
2-Prix des prestations	40.0 %	8

Organisation de l'équipe de maîtrise d'œuvre, moyens humains affectés au projet en phase conception et en phase réalisation précisant le personnel d'encadrement dédié spécifiquement au projet :

- organisation très satisfaisante 5 points
- organisation satisfaisante 4 points
- organisation moyennement satisfaisante 3 points
- organisation médiocre 2 points
- organisation insatisfaisante 1 point
- Pas de réponse 0 point

Chiffre d'affaire et moyens globaux :

- Chiffre d'affaire et moyens globaux très satisfaisants 5 points
- Chiffre d'affaire et moyens globaux satisfaisants 3 points
- Chiffre d'affaire et moyens globaux insatisfaisants 1 point
- Pas de réponse 0 point

Références de projet de réhabilitation de bâtiments existants et d'intervention en site classés :

- Références très satisfaisantes 5 points
- Références satisfaisantes 3 points
- Références insuffisantes 1 point
- Pas de référence 0 point

Planning détaillé conception et réalisation et les délais d'exécution de chaque élément de mission :

- Planning détaillé et délais très satisfaisants 5 points

- Planning détaillé et délais satisfaisant 4 points
- Planning insuffisant 2 points
- Pas de réponse 0 point

Le prix sera apprécié selon la formule suivante

$\frac{\text{valeur meilleure offre}}{\text{valeur offre (€ Ht)}} \times 10$
--

Le candidat fera apparaître clairement les montants affectés à chaque composante de la mission :

- **Mission de base**
- Mission complémentaires **SYNTHESE**
- Mission complémentaire **DQE** avec les **DPGF** par lots
- Mission **OPC**

Le nombre de points obtenus sera multiplié par le coefficient de pondération.

Dans le cas où des erreurs purement matérielles (de multiplication, d'addition ou de report) seraient constatées dans l'offre du candidat, l'entreprise sera invitée à confirmer l'offre rectifiée ; en cas de refus, son offre sera éliminée comme non cohérente.

Ce pli devra être remis contre récépissé ou, s'il est envoyé par la poste par pli recommandé avec avis de réception postal, parvenir à destination avant la date et l'heure limites de réception des offres indiquées sur la page de garde du présent document et ce, à l'adresse suivante :

**MAIRIE DE DIONS
MONSIEUR LE MAIRE
PLACE DE LA MAIRIE
30190 DIONS**

Le jugement des offres sera effectué dans le respect des principes fondamentaux de la commande publique et donnera lieu à un classement des offres.

7.3 - Suite à donner à la consultation

Le pouvoir adjudicateur pourra négocier avec un ou plusieurs candidats, il pourra aussi attribuer le marché en négociant uniquement avec le candidat classé premier à l'analyse des offres.

Dans tous les cas, l'offre la mieux classée sera donc retenue à titre provisoire en attendant que le ou les candidats produisent les certificats et attestations. Le délai imparti par le pouvoir adjudicateur pour remettre ces documents ne pourra être supérieur à 10 jours.

8 - Renseignements complémentaires

8.1 - Adresses supplémentaires et points de contact

Pour tout renseignement complémentaire concernant cette consultation, les candidats devront faire parvenir au plus tard 10 jours avant la date limite de réception des offres, une demande écrite à :

Renseignement(s) administratif(s) :

**MAIRIE DE DIONS
MONSIEUR LE MAIRE
PLACE DE LA MAIRIE
30190 DIONS**

Auprès de : **VERDALLE Jean**
maire

horaires ouverture mardi, mercredi et vendredi 9h-12h et 14h-17h

lundi 14h-17h et jeudi 9h-12h

Téléphone : **04 30 06 52 90**

Courriel : **mairiedions@wanadoo.fr**

Une réponse sera alors adressée, à toutes les entreprises ayant retiré le dossier ou l'ayant téléchargé après identification, 6 jours au plus tard avant la date limite de réception des offres.

8.2 - Procédures de recours

Le tribunal territorialement compétent est :

TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE NÎMES

16 avenue Feuchères

CS880 10 30941 Nîmes

Courriel : greffe.ta-nimes@juradm.fr

Les voies de recours ouvertes aux candidats sont les suivantes : Référé précontractuel prévu aux articles L.551-1 à L.551-12 du Code de justice administrative (CJA), et pouvant être exercé avant la signature du contrat. Référé contractuel prévu aux articles L.551-13 à L.551-23 du CJA, et pouvant être exercé dans les délais prévus à l'article R. 551-7 du CJA. Recours pour excès de pouvoir contre une décision administrative prévu aux articles R. 421-1 à R. 421-7 du CJA, et pouvant être exercé dans les 2 mois suivant la notification ou publication de la décision de l'organisme (le recours ne peut plus, toutefois, être exercé après la signature du contrat). Recours de pleine juridiction ouvert aux tiers justifiant d'un intérêt lésé, et pouvant être exercé dans les deux mois suivant la date à laquelle la conclusion du contrat est rendue publique.

Pour obtenir des renseignements relatifs à l'introduction des recours, les candidats devront s'adresser à :

GREFFE DU TRIBUNAL DE NÎMES

16 avenue Feuchères

CS880 10 30941 Nîmes

Courriel : greffe.ta-nimes@juradm.fr

En cas de difficultés survenant lors de la procédure de passation, l'organe chargé de jouer le rôle de médiateur est :

COMITÉ CONSULTATIF INTERDÉPARTEMENTAL DE RÈGLEMENT AMIABLE DES LITIGES

Préfecture de région

2 Boulevard Paul Peytral

13006 MARSEILLE